

REUNION DU 05 SEPTEMBRE 2022

Le lundi cinq septembre deux mille vingt deux, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 août 2022, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal DONNET, Maire.

Etaient présents : M. GREAUME Jacques, Mme CARREY Alexandra, M. DUVAL Christian, Mme VARNIERE Marie, M. THIERRY Pierre, Mme RODRIGUEZ Sophie, Mme Nadège RAMOS, M. VIMARD Sébastien, M. TAUVEL Bertrand, Mme Emmanuelle GOLAIN

Etaient absents excusés : M. Ludovic VASSE, M. BECKER Jean-Claude, Mme Joëlle MASSELINE

Le procès-verbal de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité

Mme Sophie RODRIGUEZ a été désignée secrétaire de séance.

Vu le nombre de conseillers présents, le quorum est atteint.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la réunion de ce jour :

- Parc d'Activités des Hautes Falaises : nouveau nom de rue
- Logements Résidence les Roseaux : demande de pose de volets
- Rue de Paris : demande de ralentissement de vitesse des véhicules
- Renouvellement de la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du CDG 76
- Réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales
- Questions diverses

N°2022-42 PARC D'ACTIVITES DES HAUTES FALAISES : NOUVEAU NOM DE RUE

Dans le cadre du recensement obligatoire des dénominations des voiries, et de leur n° sur le Parc d'Activités des Hautes Falaises, la communauté d'Agglomération de Fécamp a constaté que 4 rues n'étaient pas identifiées dont une se trouve sur notre commune. Il s'agit de la portion de la RD79 se situant au croisement avec la Route de Froberville en direction de Saint Léonard jusqu'à la déchetterie. Les noms de rue déjà attribués sont des noms d'anciens entrepreneurs locaux. Il est ainsi proposé de nommer la rue située sur notre commune, en accord avec la famille, « Rue Jean-Pierre Hertel ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le nom « Rue Jean-Pierre Hertel ».

N°2022-43 LOGEMENTS RESIDENCE LES ROSEAUX : DEMANDE DE POSE DE VOLETS

Monsieur le maire présente aux conseillers un courrier reçu des deux locataires de la commune domiciliés aux 1et 2 Résidence les Roseaux. Ils souhaiteraient que des volets soient posés pour les protéger de la chaleur l'été et faire des économies d'énergie l'hiver.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de faire faire des devis. Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion en fonction de ces devis.

N°2022-44 RUE DE PARIS DEMANDE DE RALENTISSEMENT DE VITESSE DES VEHICULES

Monsieur le Maire présente aux conseillers un courrier de plusieurs riverains de la Rue de Paris. Ils se plaignent que la vitesse de 50 km/h à l'entrée d'Epreville et 30 km/h au niveau du ralentisseur ne sont pas respectées et s'avèrent dangereuses pour les riverains.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir à une solution : instaurer une zone 30 dès l'entrée d'Epreville ? installer des ralentisseurs comme à l'entrée de Mentheville ?

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de se rapprocher de la Direction des Routes pour qu'ils effectuent un relevé kilométrique et leur demander conseil sur une solution.

N°2022-45 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE D'ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CDG76

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du CDG76 est arrivée à expiration.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), Etc..

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin. Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance précontentieux et contentieux en ressources humaines
- *Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies, des déclarations sociales, collecte des taux et calcul du prélèvement à la source
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires

- Médecine préventive * (équipe pluridisciplinaire composée de médecins de prévention, d'infirmières, d'un psychologue du travail et d'ingénieurs spécialisés en hygiène/sécurité et en ergonomie)
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- *Expertise en hygiène/sécurité
- *Expertise en ergonomie
- Toute autre mission proposée par le Centre de Gestion
- *La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

ARTICLE 1 :

De renouveler l'adhésion à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime

ARTICLE 2 :

Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.
(convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

N°2022-46 REFORME DES REGLES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel doit être assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation. Elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage
- Soit par publication sur papier
- Soit par publication sous forme électronique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la publication sous format électronique. Ce choix pourra être modifié à tout moment par délibération.

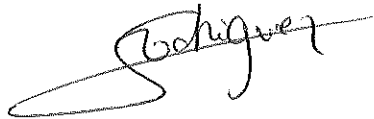
COMMUNE D'EPREVILLE (76400)

Il est précisé que, en remplacement du compte-rendu affiché dans le délai d'une semaine après la réunion, la liste des délibérations sera affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet.

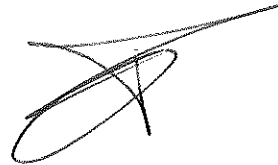
QUESTIONS DIVERSES : NEANT

La séance est levée à 21h50.

La secrétaire de séance,
Mme Sophie RODRIGUEZ

Handwritten signature of Sophie Rodriguez in black ink.

Le Maire,
Pascal DONNET

Handwritten signature of Pascal Donnet in black ink.